

[Texte]

parce que je les ai aidés de temps à autre. Nous payons le salaire d'un policier qui est devenu coordonnateur des bénévoles. Il y a aussi un civil qui travaille à la coordination. On a recruté une quarantaine de bénévoles par l'intermédiaire de la *Salvation Army*. Voici ce qu'ils font. Par exemple, au milieu de la nuit, la police trouve un vieux couple. Quelqu'un a cassé la serrure de leur porte ou des fenêtres. Ils sont en danger et ils ont très peur, ce qui est très compréhensible, car ils devront attendre jusqu'au matin avant qu'un menuisier puisse venir faire les réparations. C'est le moment de téléphoner au coordonnateur. On trouve très vite un bénévole qui vient tenir compagnie à ce couple pour l'aider durant la nuit.

• 2150

On a un autre projet pilote. Il s'agit encore de bénévoles qui aident les gens quand ils sont impliqués dans des procès devant les tribunaux. Ils informent les victimes des délais, du moment de leur témoignage, des résultats, etc.

On a donc des programmes directs, mais, comme vous le savez bien, c'est l'autre palier de gouvernement qui a la responsabilité première de ce genre de services à la population.

M. Marceau: J'ai deux dernières questions.

Est-ce qu'un centre de prévention du suicide pourrait être envisagé comme projet pilote et comme aide préliminaire? On parle beaucoup de la question du suicide. Il y a des gens qui voudraient mettre en place... Est-ce que cela pourrait constituer un projet pilote?

Voici ma deuxième question. On a fait dans le journal, monsieur le ministre, une affirmation qui me semble très grave. On a dit que la Loi sur les jeunes contrevenants, telle qu'elle est rédigée actuellement, n'aurait pas permis la condamnation de Gilles Grégoire pour incitation de jeunes à l'immoralité. La nouvelle loi enlève un article et n'aurait pas permis la condamnation, et il aurait fallu aller devant les cours criminelles. C'est une affirmation assez grave; cela remplissait toute une page d'un journal. Evidemment, j'aimerais avoir vos commentaires là-dessus.

M. Kaplan: Malheureusement, je ne suis pas en mesure de répondre à l'une ou l'autre de ces deux questions.

Le suicide est reconnu comme un problème croissant et très grave dans notre société, mais c'est le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui s'occupe de cette question, parce qu'il ne s'agit pas d'un crime, mais plutôt d'une condition sociale. Tous les efforts sont faits dans le cadre d'un autre ministère.

Deuxièmement, en ce qui concerne le crime de Gilles Grégoire, je dois vous demander de poser la question au ministre de la Justice quand il comparaitra devant votre Comité. Ce n'est pas une question qui relève de mon Ministère.

M. Marceau: D'accord.

Le président: J'aimerais remercier le ministre et les hauts fonctionnaires qui l'accompagnent.

La prochaine séance du Comité aura lieu demain à 15h30, sur le projet de loi C-9. Comparaitront alors les représentants du Conseil canadien des Eglises.

La séance est levée.

[Traduction]

officer who has become volunteer co-ordinator. We also have a civilian working at co-ordination. We have recruited 40 voluntary workers through the *Salvation Army*. Here is what they do. For instance, in the middle of the night, the police will find an old couple. Someone has broken their door lock or some windows. They are in danger and scared, which is quite understandable, because they will have to wait until the morning for a carpenter to come and do the necessary repair work. This is when we phone the co-ordinator. He will quickly find a volunteer who will come and keep company to this couple for the night.

We have another pilot project. Again they are volunteers who help out when people are called before the courts. They inform the victims of the delays, of the time of their testimony, of the results, etc.

So we have direct programs but, as you know, it is the other level of government that has the prime responsibility in this kind of people service.

Mr. Marceau: I have two more questions.

Could you consider a suicide prevention centre as pilot project? There is a lot of talk about suicide. There are people who would like to set up... Could this be a pilot project?

Here is my second question. There was a statement in the paper that I find very serious. It is to the effect that the Young Offenders Act as it is now worded would not have allowed Gilles Grégoire's conviction for promoting immorality amongst the youth. The new Act takes a section away and it would not have allowed the conviction so that it would have had to be referred to Criminal Courts. It is quite a serious statement; there was a whole page about it in the paper. I would of course like to have your comments on this.

Mr. Kaplan: Unfortunately, I can answer neither of these questions.

Suicide has been recognized as an increasing and very serious problem in our society, but it is the Department of National Health and Welfare that is responsible for this field because it is not a crime but rather a social condition. All efforts are being made in that other department.

Secondly, for Gilles Grégoire's crime, I will have to ask you to ask your question of the Minister of Justice when he appears before your committee. It is not under my jurisdiction.

Mr. Marceau: All right.

The Chairman: I would like to thank the Minister and the officials who are with him today.

The next meeting of the committee is tomorrow at 3:30 on Bill C-9. Our witnesses will be representatives of the Canadian Council of Churches.

The meeting is adjourned.